



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail temporaire

Question écrite n° 108964

Texte de la question

Mme Sylvia Pinel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des personnes salariées dans le cadre de missions d'intérim. Ce type de contrat devait répondre à des besoins de courte durée ainsi qu'à des nécessités temporaires. Toutefois, on constate que les personnes concernées enchaînent les missions d'intérim au sein de la même entreprise, parfois pendant plusieurs années. Or cette situation ne leur permet pas de bénéficier d'un statut comparable à celui d'un salarié sous contrat et de conditions de sécurité auxquelles peut prétendre tout employé. Aussi, elle souhaite savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement entre mettre en oeuvre pour remédier à ces situations de précarité.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvia Pinel](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108964

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 5006

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)